

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 avril 2017

Tous les membres sont présents

Ordre du jour :

- PV de la séance du 17 mars 2017
- Fixation des taux d'imposition pour 2017
- Présentation et vote des Budgets Primitifs 2017 : Commune, Régie Electrique et Camping Municipal
- Demande d'autorisation d'ouverture d'emploi pour le fonctionnement du camping municipal
- Indemnités de fonction Maire et Adjoint
- Création du service « multiservice » et assujettissement à la TVA
- Questions diverses

- **P.V séance du 17 mars 2017** : adopté à l'unanimité

- **Fixation des taux d'imposition pour 2017**

Les membres du conseil décident de maintenir les taux identiques à 2016.

- **Vote budgets primitifs 2017** :

BUDGET COMMUNE : VOIR ANNEXE

BUDGET REGIE ELECTRIQUE : VOIR ANNEXE

BUDGET CAMPING MUNICIPAL : VOIR ANNEXE

- **Demande d'autorisation d'ouverture d'emplois pour le fonctionnement du camping municipal**

Saisonniers à l'accueil du camping : Le personnel réalisera 9 h par jour au lieu de 10 h, en mai, septembre et du 1^{er} au 15 juin. Les 2 emplois seront créés du 02 mai au 30 septembre 2017.

-
Saisonniers entretien et accueil soirée : Le Conseil Municipal décide de recruter comme chaque année des saisonniers du 03 juillet au 31 août 2017. Un quota de 300 heures sera réparti entre les différents agents saisonniers pour assurer l'entretien quotidien des sanitaires et une aide à l'accueil ainsi que l'accueil en soirée. Il y a lieu également de prévoir le nettoyage des 3 chalets. Une autre personne sera employée pour la vente de produits divers d'épicerie au camping pour un quota de 200 heures de travail

Emploi handicap pour le secrétariat de mairie : identique à 2016 : Il a été décidé de renouveler l'emploi par CDD d'une personne dans le cadre du handicap pour 2 semaines au secrétariat de mairie durant l'été.

- Indemnités de fonction Maire et adjoints :

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué en raison de:

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé de 1015 à 1022)
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

L'indice brut terminal de la fonction publique évoluera à l'indice 1028 en 2018. Ainsi, l'actualisation se fera automatiquement, si seule la mention de " l'indice brut terminal de la fonction publique" (sans précision de l'indice) est portée dans la délibération. Le conseil municipal décide de délibérer dans ce sens à effet du 1^{er} janvier 2017. Les indemnités seront fixées comme suit :

- maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

-Création du service « multiservice » et assujettissement à la TVA :

Les travaux d'aménagement du multiservice ne seront pas éligibles au FCTVA puisque la gestion de celui-ci sera assurée par Délégation de Service Public ; toutefois la TVA pourra être récupérée par le biais d'une déclaration trimestrielle aux services des Impôts.

Le conseil municipal décide :

- de créer un code service sur le budget communal pour permettre de regrouper tous les coûts d'investissement se rapportant à cette opération.
- d'autoriser le maire à effectuer les formalités pour l'assujettissement à la TVA du service « multiservice »

- Questions diverses :

Une délibération sera prise suivant les directives de Madame la Trésorière d'Ax-les-Thermes, pour fixer la durée des amortissements des opérations d'investissement réalisées en 2016 pour les différents budgets